

Fiche d'interruption ou de modification ou d'arrêt de l'inscription au service de Portage de repas à domicile

Document à compléter et à signé à transmettre de manière suivante au choix

- Remise à la personne en charge du portage des repas
- Envoi par mail à maisondesservices@ville-cournonterral.fr
- dépôt à la maison des services, 104 esplanade hélios ou en mairie de Cournonterral 12 Avenue A. Daney
- envoi par la poste à l'attention du CCAS, mairie de Cournonterral, 12 Avenue A. Daney, 34660 Cournonterral

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 034-213400880-20250205-CCASD2025_03-DE



Bien préciser qui est concerné s'il y a plusieurs personnes au foyer :

Demandeur 1 :

NOM : Prénom :

Demandeur 2 :

NOM : Prénom :

Adresse exacte du domicile (lieu de livraison) :

Pour rappel cette information devra parvenir au plus tard le mardi précédant la semaine concernée par le changement

Déclare :

- Mettre fin à mon inscription au service de portage de repas à domicile du CCAS

à compter du

- Suspendre le service pour la période suivante :

Date de fin du service :

Date de reprise du service :

- Modifier les jours ou nombre de repas comme suit :

Repas : indiquez le nombre de repas par jour (1 repas par bénéficiaire) de consommation des repas :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Nombre de repas							

Date de consommation du 1^{er} repas concerné par cette modification : / / 20..... **Pour rappel cette information devra parvenir au plus tard le mardi précédant la semaine concernée par le changement**

Date : / /

Signature

Voir au dos mentions RGPD

Mentions RGPD

Objet du traitement : le CCAS de Cournonterral a établi le règlement du portage des repas à domicile et la fiche d'inscription correspondante afin d'assurer le suivi administratif de votre dossier, de gérer le suivi de vos commandes et des livraisons, d'assurer la facturation et de vous garantir un service de qualité. La base légale de ce recueil de données est l'exécution d'un contrat de service (cf. article 6.1 du Règlement européen sur la protection des données).

Responsable de traitement : le Maire de la ville de Cournonterral/de Président du CCAS demeure le responsable de traitement de vos données à caractère personnel.

Destinataires des données : Les agents de la Maison des services/CCAS, du service finances de la ville de Cournonterral et du service de restauration Scolaire de la commune de Cournonterral.

Durée de conservation des données : 10 ans pour le dossier administratif du bénéficiaire et 5 ans pour l'état de la facturation et de remboursement par les assurances sociales.

Droits des personnes : Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. En refusant le traitement des données personnelles incluent dans ce dossier, nous ne pourrions traiter votre demande.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute autre question relative au traitement de vos données à caractère personnel par la ville de Cournonterral, vous pouvez contacter le CCAS de Cournonterral ccas@ville-cournonterral.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.